



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DE L'HERAULT**

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE GORNIES

**Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique :**  
**pour les travaux de dérivation des eaux souterraines de en vue de l'alimentation en eau potable des hameaux de la commune de Gornies à partir du captage de la Fousse, du captage de Souteyrol et du captage de Carteyral et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.**

**Cette enquête se déroulera pendant 27 jours ouvrés du 14 mai 2018 au 14 juin 2018 inclus.**

Monsieur Bernard BRUN, professeur de lettres modernes, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront mis à la disposition du public dans la mairie de Gornies, - hôtel de ville, hameau Escoutet - aux heures d'ouverture habituels des bureaux ( le lundi de 09h00 à 17h30, et le jeudi de 09h00 à 12h00 ) afin de recueillir les observations du public.

Tous les habitants de la commune et tous les intéressés pourront prendre connaissance et consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête.

Ils peuvent aussi adresser leurs observations :

- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

***Monsieur le Commissaire Enquêteur – Hôtel de ville – hameau Escoutet – 34190 Gornies***

- par email, à l'attention du commissaire enquêteur, sur l'adresse de messagerie spécialement dédiée à l'enquête, à savoir : [enquete.dup.gornies@gmail.com](mailto:enquete.dup.gornies@gmail.com)

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, à l'hôtel de ville de Gornies, les observations du public les jours suivants :

**- Lundi 14 mai 2018 de 9h à 12h**

**- Jeudi 31 mai 2018 de 9h à 12h**

**- Jeudi 14 juin 2018 de 9h à 12h**

**Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la mairie de Gornies ([mairie.gornies2@wanadoo.fr](mailto:mairie.gornies2@wanadoo.fr)).**

La notice explicative et la synthèse du dossier peuvent également être consultés sur le site internet suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques/Captages-loi-sur-l-eau-et-autres/Resume-non-technique-Note-explicative>

À l'issue de l'enquête publique, le préfet pourra déclarer ou refuser l'utilité publique desdits travaux de dérivation des eaux souterraine et de l'instauration des périmètres de protection qui en découlent.